



LETTRE D'INFORMATIONS - NOVEMBRE 2016

LE SITE DU HANDI-PACTE FAIT PEAU NEUVE !

Nous avons profité de la rentrée pour procéder à une refonte totale de notre site internet. Vous pouvez accéder à des informations concernant le Handi-Pacte, son pilotage, l'équipe opérationnelle, la législation et les actualités autour du handicap.



Vous pouvez également vous connecter à notre site Extranet. Il suffit de remplir un formulaire et choisir un identifiant et un mot de passe, nous veillerons à activer votre compte rapidement ! Vous pourrez consulter l'état des lieux de l'obligation d'emploi sur le territoire rhônalpin et obtenir des informations relatives à nos événements (ateliers thématiques territorialisés, groupes de travail et instances d'échange de pratiques).

L'extranet vous donnera accès à de nombreuses fiches concernant les acteurs ressources du handicap et de la Fonction publique, les outils pour manager les situations de handicap mais aussi les bonnes pratiques mises en œuvre par les employeurs publics. N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences pour enrichir ces rubriques !

Nouveauté pour cette rentrée : un espace collaboratif ! Vous pouvez échanger avec vos homologues qui font partie du réseau Handi-Pacte que ce soit pour le recrutement d'un travailleur handicapé, pour le maintien d'une personne en situation de handicap, pour votre DOETH ou pour d'autres thématiques (recherche d'acteurs spécialisés, communication sur le handicap...). L'objectif est de pouvoir poser vos questions afin que d'autres ayant déjà l'expérience puissent y répondre.

- Un lieu d'échange rapide concernant les problématiques que vous rencontrez au quotidien et un lieu de partage concernant vos pratiques testées et approuvées
- Un lieu unique dans lequel le Handi-Pacte peut réagir à vos échanges et apporter des informations réglementaires et des conseils par rapport à une situation donnée

Rendez-vous sur [notre site](#) pour faire vivre vos politiques Handicap en réseau !

ACCESSIBILITE NUMERIQUE : OU EN ÊTES-VOUS ?

La [loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées intègre un volet « Accessibilité numérique ».

Dans l'article 47, il est précisé que « Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ».

Il indique également que cette accessibilité « concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne ».

Le [décret n°2009-546 du 14 mai 2009](#) du Conseil d'Etat et [l'arrêté du 21 octobre 2009 relatif au RGAA](#) ont été pris en application de la loi et fixent les règles relatives à l'accessibilité.

Considérant l'accessibilité de l'environnement professionnel comme un prérequis pour employer des personnes en situation de handicap, le FIPHFP souhaite accompagner les employeurs publics dans la mise en accessibilité de leurs sites « web » et/ou applicatifs métiers « Internet », internes et externes à travers un programme de financement de « l'accessibilité de l'environnement professionnel ». L'accompagnement vise à :

- Délivrer un label « accessiweb » ou « e-accessible » attribué par la DINSIC
- Ou déclarer une conformité publiée sur le site web, suite à un audit interne, selon les règles du référentiel RGAA

Cet accompagnement est attribué pour les sites et applicatifs web antérieurs au 29 avril 2015 (date d'entrée en vigueur du référentiel RGAA). Le FIPHFP peut intervenir à plusieurs étapes de la démarche :

1. Sensibilisation et formation individuelle ou collective spécifique à l'accessibilité numérique
2. Accompagnement à la mise en accessibilité des sites et applicatifs internet ou à usage strictement interne
3. Diagnostic d'accessibilité visant à évaluer la conformité des sites et applicatifs internet ou à usage strictement interne

LE FIPHP VOUS ACCOMPAGNE VERS L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE

[Lien vers le site du FIPHP](#)

EVENEMENTS A VENIR

INSCRIVEZ-VOUS AU PROCHAIN COLLOQUE DU FIPHP

Le FIPHP organise régulièrement des colloques de proximité dans chacune des régions françaises. Ces rencontres, très concrètes, rassemblent des employeurs publics, des partenaires, des associations et des experts du handicap mais aussi des personnes en situation de handicap.

Colloque Auvergne Rhône-Alpes - 14 Novembre 2016

Saint-Etienne

Bienvenue,
Le FIPHP vous accueille au Centre de Congrès de Saint-Etienne pour son Colloque régional du lundi 14 novembre 2016 dans le cadre de la semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

PROGRAMME
09h00 - 10h00 : Accueil
10h00 - 12h30 : Conférence-débats FIPHP
12h30 - 14h00 : Cocktail déjeunatoire



[Infos Pratiques](#)

[S'INSCRIRE](#)

Combinant tables rondes et temps d'échanges, elles valorisent les bonnes pratiques et l'échange d'expériences. Michel Delpuech, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Président du COPIL du Handi-Pacte Fonction publique Auvergne-Rhône-Alpes, a pensé utile que le Comité des employeurs du Handi-Pacte puisse se réunir à l'occasion de ce temps fort et puisse participer à ces travaux. Aussi, il a envoyé un courrier à l'ensemble des membres de cette instance pour les inviter au Colloque régional du FIPHP qui se tiendra le :

**Lundi 14 novembre 2016 à 10h
Au Centre de congrès de Saint Etienne**

[Pour participer au colloque](#)

L'EVENEMENT DU RESEAU GESAT

Le Réseau GESAT organise un Forum de rencontre Employeurs privés et publics « Osez Nos Compétences ». Il aura lieu le 14 novembre prochain (matin) au Conseil de Région à Lyon Confluence.

SAVE THE DATE



réseau
gesat
Économies, Compétences et Handicap
Auvergne-Rhône-Alpes

« Osez nos compétences »

Forum des achats aux Secteurs du
Travail Protégé et Adapté

LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

De 9h à 14h

A l'Hôtel de Région Auvergne Rhône Alpes, Lyon Confluence

Des espaces métiers et ateliers pour découvrir et vous connecter aux multiples compétences des ESAT et Entreprises Adaptées.

NOUVEAUTES

SIGNATURE DU CONTRAT GHANDILEO

L'IRT Nanoelec (Institut de Recherche Technologique Nanoelec), porté par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives), le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône renforcent leurs axes de collaboration en signant une convention de partenariat et de financement.



Fruit d'un travail partenarial de plusieurs années entre le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives) et le FIPHFP, cette convention propose d'étudier la faisabilité d'**une technologie de géo guidage en intérieur pour répondre aux besoins spécifiques des personnels en situation de handicap dans leurs déplacements sur leur lieu de travail**. Ce projet innovant baptisé « GHANDILEO » s'inscrit dans la continuité des actions initiées par le CEA et le FIPHFP dans le cadre des programmes INOVACCESS et Acte.

Suite aux développements technologiques et à la réalisation du prototype par le CEA, une première expérimentation est en cours depuis plusieurs semaines dans un des bâtiments du CEA et sur la plateforme indoor de l'IRT Nanoelec pour évaluer et valider la performance technique de ce prototype de solution de géo guidage en intérieur.

Une deuxième expérimentation devrait débuter d'ici la fin de l'année dans un des bâtiments de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône pour évaluer l'usage d'une telle solution auprès d'utilisateurs finaux déficients visuels. Ce

projet ouvre de sérieuses perspectives de progrès au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

[Plus d'informations sur le site de l'IRT en cliquant ici](#)

DECouvrez L'ETUDE « HANDICAP ET EMPLOI A L'HOPITAL » REALISEE PAR LA FHF

La Fédération hospitalière de France (FHF) a souhaité, grâce à son partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), intervenir sur l'accès des métiers de la santé aux personnes en situation de handicap en engageant une étude nationale sur l'accessibilité des instituts de formation de la Fonction Publique Hospitalière (FHP). Voici les résultats de cette [étude](#).



Réalisé par la FHF (Fédération Hospitalière de France) en partenariat avec la MNH, le film *Handicap et Emploi à l'hôpital* réunit des **témoignages d'étudiants infirmiers et aides-soignants** en situation de handicap. Ils prouvent que les mentalités commencent à évoluer dans les métiers de la santé.

Cliquez [ici](#) pour visionner le film.

La FHF complète l'étude et le film avec une série de fiches pratiques telles que :

- Les aides financières, les partenaires et les outils mobilisables dans le cadre de la formation clinique
- Les ressources et bonnes pratiques pour accompagner les équipes pédagogiques face au handicap d'un étudiant
- L'offre de formation des Centres de Réadaptation Professionnelle (CRP) et les passerelles avec les instituts

[Pour en savoir plus](#)

